

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le vingt-deux septembre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses délibérations, à l'Hôtel de Ville, après convocations légales adressées le 16 septembre, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, Maire.

Étaient présents : 26

M. ALBERTINI, M. SAUVAGET, Mme DURAND, M. RUZÉ, Mme CHENEL, M. MICHOUX, Mme CHOLLET, M. SOMMIER, Mme MEUNIER, Adjoint au maire, Mme BRETTEL, M. DURAND, M. ESCUDERO, Mme LANCERY, M. LAFOSSE, M. DUPUY, Mme SIMON, M. GUILLON, Mme CARATY, Mme LESOURD, M. BILLOT, Mme MICHOUX, Mme BRAS, M. DOUADY, Mme LANGLOIS, M. CORBINUS, M. FERRUS, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : 2

Mme LAMY à Mme CHENEL
M. PLANSON à M. SOMMIER

Absent sans pouvoir : 2

M. FERRUS jusqu'à 18h35.
M. BARBELLION

Monsieur REISSER, Directeur Général des Services, Mesdames LUNEAU, GASSELIN, et Monsieur BUGADA, fonctionnaires municipaux, assistent à la séance.

Monsieur le Maire ouvre les travaux à 18h30.

Il donne lecture des pouvoirs et constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire demande ensuite à l'assemblée délibérante d'approuver les procès verbaux des séances du Conseil Municipal du 25 juin et du 9 juillet 2009.

Le Procès-Verbal du 25 juin 2009 est adopté à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

Le Procès-Verbal du 9 juillet 2009 est adopté à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

Madame Marie-Lise CARATY est nommée secrétaire de séance.

Monsieur François FERRUS arrive à 18h35. Il prie le Conseil Municipal d'excuser l'absence de Monsieur BARBELLION qui est souffrant.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour et demande si des conseillers ont des questions diverses.

Monsieur Stéphane DOUADY, représentant de la Minorité Municipale, sollicite une visite du Technoparc. Monsieur le Maire indique que cette question intéresse l'ensemble des élus du Conseil Municipal et donne d'ores et déjà son accord.

Madame Patricia BRAS, membre de la Minorité Municipale, souhaite un point sur l'occupation des salles de l'école Yves GAUTIER.

Délibération n°09-63 INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX SUITE À DÉMISSION

Rapporteur : Pascal SAUVAGET

Par courrier du 21 juillet 2009, Madame Aurélie GILLMANN-RIGNAULT a confirmé sa démission du conseil municipal. L'article L 270 du code électoral organise le remplacement des conseillers municipaux des communes de 3 500 habitants par les candidats de la liste venant immédiatement après le dernier élu.

Madame GILLMANN-RIGNAULT faisait partie de la liste "Salbris autrement". Suite à sa démission, Monsieur Daniel RIGNAULT a donc été informé de son nouveau statut de conseiller municipal. Ce dernier a indiqué son impossibilité de siéger, par lettre du 12 août 2009. Il a donc été fait appel au candidat suivant sur cette liste, à savoir Madame Nicole LANGLOIS, qui a fait part de son intention d'occuper ce poste et a été convoquée au présent conseil municipal.

D'autre part, par courrier du 27 août 2009, Madame Colette PORCHER a démissionné du conseil municipal. Madame Colette PORCHER faisait partie quant à elle de la liste "Salbris, un avenir pour tous". La candidate venant immédiatement après le dernier élu de cette liste est Madame Josiane MICHOUX qui a confirmé son intention de siéger et a été convoquée au présent conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir constaté la présence de celles-ci, DÉCLARE Madame Josiane MICHOUX et Madame Nicole LANGLOIS installées au sein du Conseil Municipal de la Commune de Salbris.

N°09-64 REMPLACEMENT DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉMISSIONNAIRES AU SEIN DES COMMISSIONS ET ORGANISMES OÙ ILS SIÉGEAIENT

Rapporteur : Pascal SAUVAGET

Mesdames Aurélie GILLMANN-RIGNAULT et Colette PORCHER ayant démissionné du Conseil Municipal, il convient de les remplacer dans les commissions et organismes où elles siégeaient.

Conformément à l'article L 2121-21 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nominations doivent se faire à bulletin secret. Toutefois, tel que l'article L 2121-21 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales le permet, **le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de lever cette obligation** et procède au remplacement des conseillers démissionnaires tel qu'il suit :

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Marie-Laure CHOLLET
Josiane MICHOUX
Peggy LAMY
Marie-Lise CARATY
Patricia BRAS

MAISON DE RETRAITE :

Josette DURAND et Josiane MICHOUX

COMMISSIONS MUNICIPALES

Titulaires

Suppléants

Intercommunalité

- Jean-Pierre ALBERTINI
- Jean-Claude RUZE
- Pascal SAUVAGET
- Patrick MICHOUX
- Joël SOMMIER
- Sandrine CHENEL
- Marie-Laure CHOLLET
- Fanny MEUNIER
- Josette DURAND
- Stéphane DOUADY
- Daniel CORBINUS

- Christine BRETEL
- Jimmy ESCUDERO
- Daniel DURAND
- Peggy LAMY
- Marie-France LANCERY
- Jacques LAFOSSE
- Marie-Lise CARATY
- Christophe PLANSON
- Bernard BILLOT
- Patricia BRAS
- François FERRUS

Sports et vie associative

- Jean-Claude RUZE
- Joël SOMMIER
- Daniel DURAND
- Jacques LAFOSSE
- Josiane MICHOUX
- Maryse SIMON
- Stéphane DOUADY
- Christine BRETEL

- Fanny MEUNIER
- Jimmy ESCUDERO
- Jean-Paul GUILLON
- Bernard BILLOT
- Christophe PLANSON
- Catherine LESOURD
- Patricia BRAS
- Nicole LANGLOIS

Affaires scolaires

- Josette DURAND
- Jimmy ESCUDERO
- Marie-Lise CARATY
- Marie-France LANCERY
- Jean-Paul GUILLON
- Joël SOMMIER
- Nicole LANGLOIS
- Patricia BRAS

- Peggy LAMY
- Josiane MICHOUX
- Maryse SIMON
- Jacques LAFOSSE
- Sandrine CHENEL
- Christophe PLANSON
- Catherine LESOURD
- Fanny MEUNIER

Affaires culturelles

- Fanny MEUNIER
- Catherine LESOURD
- Joël SOMMIER
- Peggy LAMY
- Jean-Paul GUILLON
- Jacques LAFOSSE
- Patricia BRAS
- Daniel CORBINUS

- Bernard BILLOT
- Marie-France LANCERY
- Maryse SIMON
- Christine BRETEL
- Marie-Lise CARATY
- Josette DURAND
- Nicole LANGLOIS
- Hubert BARBELLION

Affaires générales

- Pascal SAUVAGET
- Joël SOMMIER
- Daniel DURAND
- Jimmy ESCUDERO
- Jacques LAFOSSE
- Sandrine CHENEL
- Patricia BRAS
- Hubert BARBELLION
- Peggy LAMY
- Marie-Laure CHOLLET
- Christine BRETEL
- Catherine LESOURD
- Dominique DUPUY
- Patrick MICHOUX
- Nicole LANGLOIS
- Daniel CORBINUS

Finances

- Sandrine CHENEL
- Peggy LAMY
- Christine BRETEL
- Catherine LESOURD
- Nicole LANGLOIS
- François FERRUS
- Marie-Laure CHOLLET
- Josiane MICHOUX
- Jacques LAFOSSE
- Bernard BILLOT
- Patricia BRAS
- Daniel CORBINUS

Aménagement, urbanisme et développement

- Patrick MICHOUX
- Christophe PLANSON
- Fanny MEUNIER
- Christine BRETEL
- Jean-Claude RUZE
- Bernard BILLOT
- Stéphane DOUADY
- François FERRUS
- Daniel DURAND
- Peggy LAMY
- Dominique DUPUY
- Jean-Paul GUILLON
- Sandrine CHENEL
- Pascal SAUVAGET
- Nicole LANGLOIS
- Daniel CORBINUS

Travaux, circulation cadre de vie

- Patrick MICHOUX
- Dominique DUPUY
- Jean-Paul GUILLON
- Daniel DURAND
- Sandrine CHENEL
- Pascal SAUVAGET
- Stéphane DOUADY
- François FERRUS
- Fanny MEUNIER
- Christine BRETEL
- Christophe PLANSON
- Bernard BILLOT
- Jean-Claude RUZE
- Marie-Laure CHOLLET
- Nicole LANGLOIS
- Hubert BARBELLION

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Madame Aurélie GILLMANN-RIGNAULT avait été élue membre suppléant de ces commissions. Sa démission n'empêchant pas ces commissions de fonctionner, la jurisprudence considère qu'il n'est pas nécessaire de l'y remplacer.

Monsieur DOUADY, membre de la Minorité Municipale, demande à conserver un représentant dans les suppléants. Le Directeur Général des Services, Monsieur REISSER, indique que la jurisprudence condamne le remplacement d'un suppléant dans la composition d'une commission d'appel d'offres, et qu'une telle délibération serait "retoquée". Le remplacement de membres de la commission n'est possible que si le nombre de membres manquant en empêche le fonctionnement.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

N°09-65 RECRUTEMENT D'AGENTS SOUS CONTRATS AIDÉS

Rapporteur : Pascal SAUVAGET

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le recrutement d'agents sous contrats aidés selon les dispositions qui suivent :

- 1°) Renouvellement d'un CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) pour 6 mois à compter du 01/09/2009 (affectation au service urbanisme) ; temps plein ; rémunération au SMIC horaire ;
- 2°) Renouvellement d'un CAE pour 6 mois à compter du 01/12/2009 (affectation au service informatique) ; temps plein ; rémunération au SMIC horaire ;
- 3°) Renouvellement d'un CAE pour 6 mois à compter du 20/10/2009 (affectation au service des sports) ; temps plein ; rémunération au SMIC horaire ;
- 4°) Transformation d'un CAE ouvert par délibération du 25/06/2009 en CA (contrat d'avenir) ; 26 heures hebdomadaires ; rémunération au SMIC horaire (affectation nettoyage et débroussaillage des bois communaux) ;
- 5°) Transformation d'un CAE « classique » ouvert par délibération du 25/06/2009 en CAE « passerelle » d'une durée d'un an ; temps plein, rémunération au SMIC horaire (affectation nettoyage et débroussaillage des bois communaux).

Le comité technique paritaire (CTP) a émis un avis favorable lors de sa réunion du 21 septembre 2009.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

N°09-66 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Rapporteur : Pascal SAUVAGET

Le conseil municipal est invité à adopter les modifications du tableau des emplois communaux (créations d'emplois) décrites ci-dessous :

Grade	Nombre	Quotité	Observations
Attaché territorial	1	Temps plein	Promotion interne d'un agent de la filière sportive (ETAPS hors classe)
Rédacteur	1	Temps plein	Promotion interne d'un agent de la filière administrative (adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe)
Agent de maîtrise	2	Temps plein	Promotion interne de deux agents de la filière technique, dont un suite à réussite à un examen professionnel
Technicien supérieur	1	Temps plein	Spécialité : administration des systèmes d'information

Monsieur CORBINUS, membre de l'Opposition, demande si le poste d'ETAPS est pourvu et auquel cas s'il est compatible avec le grade d'attaché. Le Directeur Général des Services, Monsieur REISSER, explique que le fait est qu'il est parfaitement possible de passer de la filière sportive à la filière administrative. Cette passerelle statutaire a été validée par la commission administrative paritaire compétente.

Madame BRAS, membre de la Minorité Municipale, demande si, avant la promotion interne, les agents sont incités à passer des concours. En effet, elle constate que certains accèdent à des grades élevés de la fonction publique sans jamais n'avoir passé de concours dans leur carrière. Le Maire rappelle son attachement à la formation et à la progression des agents et répond que les agents sont bien encouragés à se présenter aux concours.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

N°09-67 ATTRIBUTION D'UNE DÉNOMINATION SUR UN ENSEMBLE IMMOBILIER CONSTITUANT UN LOTISSEMENT COMMUNAL ROUTE DE PIERREFITTE

Rapporteur : Pascal SAUVAGET

La commune a réalisé un lotissement situé route de Pierrefitte à Salbris.

La commercialisation des lots a débuté courant 2008.

Afin de permettre aux habitants du lotissement de déclarer une adresse reconnue, le conseil municipal est invité à attribuer à l'ensemble immobilier constituant le lotissement, la dénomination « Lotissement dit La Ferme de Courcelles ».

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

N°09-68 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PARTIES DE CHEMINS RURAUX EN VUE DE LEUR RÉAMÉNAGEMENT

Rapporteur : Monsieur le Maire

1/ Le conseil général de Loir et Cher a engagé une opération d'implantation d'une activité logistique sur l'ancien site industriel du GIAT à Salbris.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération a été concédée à la société d'équipement du département de Loir et Cher (SELC).

Au cours de sa séance du 10/02/2009, le conseil municipal a approuvé la modification de tracés de portions de chemins ruraux rendue nécessaire par l'opération (cf. point 9 du tableau de la délibération du 10/02/2009), actant notamment le déclassement des portions des chemins ruraux déplacées.

La modification du tracé des chemins ruraux concernés est comprise dans le programme d'aménagement de la SELC. Les travaux correspondant devraient débuter en début d'année 2010.

A ce titre, le conseil général et son concessionnaire proposent à la commune la signature d'une convention dont le projet est soumis à l'approbation du conseil municipal (cf. projet de convention ci-joint).

Adopté à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

2/ Par courrier du 22 septembre 2009, Maître PAVY, notaire à Salbris, a appelé l'attention de la Commune sur des rectifications à apporter au dispositif validé par le Conseil Municipal le

10 février 2009, relatif à des cessions / acquisitions de parcelles dans le cadre de la modification du tracé des tronçons de chemins ruraux dits “de l'Écluse à Montboulan” et “de la Ferté-Imbault à Salbris” (cf. point n°9 de la délibération du 10 février 2009 portant sur le déclassement et le classement de diverses voiries ou chemins ruraux).

En l'espèce, il avait été initialement indiqué que la Commune devait acquérir :

- de la SCI du Thou, différentes parcelles pour une superficie totale de 3 152 m², au prix de 1,004€ le m².
- De M. BERDA, différentes parcelles pour une superficie totale de 3 177 m², au prix de 0,82€ le m².

Il s'avère, après bornage et mesurage effectifs et au vu du document d'arpentage visé par le cadastre :

- que la superficie cédée par la SCI du Thou est en réalité de 3 139 m² (au lieu des 3 152 m² initialement indiqués).
- que la superficie cédée par M. BERDA est en réalité 3 190 m² (au lieu des 3 177 m² initialement indiqués).

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ces corrections, de réitérer sur ces bases rectifiées son accord formulé le 10 février 2009, et l'autorisation donnée au Maire de signer l'acte qui constatera le transfert des propriétés concernées, sachant que le prix d'acquisition des parcelles de la SCI du Thou et de M. BERDA reste celui fixé précédemment à savoir 1,004€ le m², et 0,82€ le m².

Adopté à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

<p>N°09-69 TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE GENDARMERIE À SALBRIS. SIGNATURE DE DEUX AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX POUR LES LOTS 2 ET 3</p>
--

Rapporteur : Patrick MICHOUX

Initialement, le rejet des eaux pluviales de la nouvelle gendarmerie devait s'effectuer par l'intermédiaire des ouvrages de réseaux réalisés par un aménageur, en l'occurrence la SAS ORLIM INVESTISSEMENTS, dans le cadre d'un projet de lotissement dénommé « Lotissement St Joseph », dont la 1^{ère} tranche était programmée pour le courant de l'année 2008.

Cette opération d'aménagement n'ayant pas débuté, la commune a dû rechercher une solution de substitution. Celle-ci consiste dans l'évacuation des eaux pluviales vers la RD 944. Or, la topographie du terrain d'assiette de la nouvelle gendarmerie, comme les distances à parcourir, ne permettent pas un écoulement gravitaire des eaux de pluie.

À l'issue de diverses études, il a été proposé par l'équipe de maîtrise d'œuvre d'opter pour le rehaussement de la plate-forme des constructions et des voiries de 40 cm en moyenne, une solution tenant à l'installation d'une pompe de relevage ayant été jugée trop coûteuse et peu fiable.

Cette modification dans le programme des travaux impacte sur deux lots :

- Lot n° 2 Terrassement/VRD : le marché initial, souscrit avec la SARL CLÉMENT TPS pour un montant de 390 142,73 € HT, connaît diverses modifications portant sur les ouvrages de voirie, les réseaux et l'éclairage périphérique, entraînant une plus-value globale de 32 068,10 € HT ;

- Lot n° 3 Maçonnerie : le marché initial, souscrit avec l'entreprise PLUVIAUD&Fils pour un montant de 379 000 € HT, connaît diverses modifications portant sur le rehaussement des constructions sur 40 cm en moyenne, entraînant une plus-value globale de 37 331,42 € HT.

Le 16/09/2009, la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable sur les deux avenants aux marchés de travaux à souscrire.

Pour information, les plus-values indiquées ci-dessus tiennent dans l'enveloppe prévisionnelle allouée au projet.

Le conseil municipal est invité à approuver la signature de ces deux avenants.

Monsieur DOUADY, membre de la Minorité Municipale, craint que l'addition des travaux n'alourdisse la facture et se demande si une étude ne devrait pas être relancée en passant par le lotissement. Le Directeur Général des Services, Monsieur REISSER, rappelle que la Commune est toujours dans l'enveloppe financière qui prévoit une valorisation supplémentaire de 170 000€ HT. Les plus-values enregistrées à ce jour n'atteignent pas la moitié de cette somme. Monsieur le Maire précise que ces avenants concernent les fondements mêmes de la structure et que le reste de la construction ne devrait pas engendrer de plus-values aussi importantes.

Monsieur FERRUS, membre de l'Opposition, souligne que ce n'est pas parce que l'on a une réserve qu'on doit la dépenser. Monsieur le Maire en convient, cependant il considère que cette réserve permet d'avoir un confort de réalisation du projet.

Délibération adoptée à LA MAJORITÉ des membres présents et représentés (5 abstentions : Mme BRAS, M. DOUADY, Mme LANGLOIS, M. FERRUS, et M. CORBINUS).

**N°09-70 TRAVAUX DE VRD RUE GEORGES BOITON À SALBRIS.
AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX SOUSCRIT AVEC
L'ENTREPRISE CLÉMENT TPS**

Rapporteur : Patrick MICHOUX

Par délibération du 13/07/2008, le conseil municipal a autorisé le recours à un appel d'offres ouvert pour l'attribution d'un marché de travaux portant sur la réfection des voiries et des réseaux secs de la rue Georges Boiton à Salbris.

Ce marché a été attribué à l'entreprise CLÉMENT TPS, pour un montant de 252 040,50 € HT.

Des difficultés tenant aux limites mal ou non définies de certaines propriétés par rapport à la voie ont entraîné la réalisation de travaux supplémentaires : pose d'une clôture et d'une barrière anti-rhizomes.

En outre, la modification du profil de la voie a imposé la confection d'un muret pour protéger les locaux de l'entreprise PAINSOL et renvoyer les eaux de pluie vers le caniveau. Ces travaux supplémentaires sont compensés par des travaux en moins (plantations d'arbres et de végétaux).

L'avenant s'élève ainsi à la somme de 2 272 € HT, ce qui porte le nouveau montant du marché à 254 312,50 € HT.

Le 16/09/2009, la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable sur cet avenant.

Le conseil municipal est invité à autoriser la signature de cet avenant.

Délibération adoptée à LA MAJORITÉ des membres présents et représentés (1 abstention : M. CORBINUS).

BILAN DE L'ÉDITION 2009 DU FESTIVAL SWING 41

(ce point ne donne pas lieu à délibération).

Rapporteur : Fanny MEUNIER

Monsieur CORBINUS, membre de l'Opposition, demande que le bilan du festival fasse figurer le montant chiffré de la participation des services techniques municipaux. Fanny MEUNIER, adjointe aux affaires culturelles, et Monsieur le Maire répondent qu'ils considèrent cette demande, qu'elle s'inscrit dans le cadre habituel des participations des services de la Ville à toutes les manifestations organisées, sportives, patriotiques, ou culturelles. S'agissant particulièrement de la participation à Swing 41, elle n'a pas été estimée à ce jour mais la demande de Monsieur CORBINUS sera entendue.

Monsieur FERRUS, membre de l'Opposition, propose au vu du coût du festival de ne l'organiser que tous les deux ans. Il se demande aussi s'il entraîne de réelles retombées économiques pour la ville.

Madame MEUNIER, adjointe aux affaires culturelles, rappelle que le festival jouit de notoriété. Elle ajoute que lors du week-end de Swing 41, les terrasses sont pleines et que tous les participants ne se restaurent pas que sur le site mais aussi en ville. N'organiser le festival que tous les deux ans, c'est courir le risque de perdre le public et la dynamique de cette animation. Elle souligne que le budget culturel ne représente que 1% du budget général ce qui lui paraît raisonnable.

Monsieur le Maire déclare qu'il ne faut pas avoir qu'un regard salbriso-salbrisien. Le festival est vecteur de notoriété. Il représente un axe de communication et de publicité pour la Ville difficile à chiffrer. Monsieur le Maire n'est pas enclin à voir Swing 41 n'exister qu'une année sur deux. Il rappelle qu'il y a de plus en plus de festivals de ce genre dans la région car tout le monde se rend compte de la couverture médiatique dont peuvent jouir ces manifestations. Il estime que ce n'est pas le moment

de baisser les bras. Il s'avoue conscient des tensions financières mais préfère réaliser des économies sur le plan technique ou artistique plutôt que de jouer sur la périodicité. La ville de Salbris peine mais n'est pas morte ; le Maire veut soutenir son dynamisme. Il ne veut pas perdre le capital de la marque Swing 41.

Monsieur FERRUS, membre de l'Opposition, dit qu'il comprend Monsieur le Maire. Cependant, il se demande si ce festival est bien en adéquation avec la population salbrisienne. Madame MEUNIER, adjointe aux affaires culturelles, reconnaît que le travail de communication doit continuer. Monsieur le Maire rappelle que Swing 41 est l'un des trois festivals majeurs de jazz manouche avec Samoïs en région parisienne et Liberchies en Belgique. Il ajoute qu'il est attentif à la diminution de la dépense liée au festival. Madame MEUNIER, précise que l'argent dédié au Swing 41 ne l'est pas au détriment d'autre chose : il existe dix autres offres culturelles tout au long de l'année.

Monsieur FERRUS demande s'il est prévu de relancer des projections cinématographiques sur Salbris. Madame MEUNIER répond qu'elle travaille sur le sujet, que des propositions ont été faites à l'ancien entrepreneur mais que ce dernier n'est pas intéressé. Monsieur le Maire explique que cette personne est également propriétaire des nouvelles salles de Vierzon et qu'il se consacre plutôt à celles-ci. Madame MEUNIER recherche des solutions, peut-être en faisant venir le cinémobile.

Monsieur DOUADY, membre de la Minorité Municipale, remarque que la restauration fait l'objet de deux lignes différentes dans le tableau récapitulatif de Swing 41. Madame MEUNIER explique que les repas des artistes ont été comptabilisés à part. Monsieur DOUADY trouve la somme importante ; les artistes ont un cachet, est-il nécessaire de leur fournir un repas ? Madame MEUNIER explique que c'est la règle dans le milieu artistique et que chaque contrat prévoit ce type de prestation.

Monsieur DOUADY envisage le transfert du festival à une association. Madame MEUNIER rappelle que c'est l'association Swing 41 qui a remis à la mairie l'organisation du festival au vu des difficultés qu'elle rencontrait.

Monsieur FERRUS, membre de l'Opposition, suggère des transports en cars jusqu'au théâtre d'Orléans. Madame MEUNIER, adjointe aux affaires culturelles, n'est pas contre cette idée mais doute de son succès. Elle indique que certains Salbrisien vont déjà à la Pyramide à

Romorantin, ou au Mac-Nab à Vierzon, sans oublier les spectacles programmés par la ville de Salbris.

Monsieur le Maire déclare qu'il cherche à intéresser les Salbrisiens à différents modes de culture au niveau communal, mais que ces derniers ont le choix et vont où ils veulent. Madame MEUNIER rappelle que "les Anonymes" sont venus à Salbris il y a quelques mois et qu'ils rencontrent aujourd'hui un certain succès au niveau national.

N°09-71 TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Rapporteur : Josette DURAND

Le Conseil Municipal décide d'adopter les tarifs suivants

	Rappel tarifs 2008-2009	NOUVEAUX TARIFS
ENFANTS (Abonnement mensuel)	2,30€	2,40€
ENFANTS (Repas occasionnel)	2,75€	2,90€
INTERVENANTS SCOLAIRES (Enseignants, O.T.A.P.S.)	4,25€	4,50€
AUTRES OCCASIONNELS	7,15€	7,50€

Ces tarifs s'appliqueront à partir du 1^{er} octobre 2009.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

N°09-72 DÉCISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET GÉNÉRAL ET DES BUDGETS ANNEXES CRJS, INFRASTRUCTURES DE GÉNIE CIVIL DES RÉSEAUX DE COMMUNICATION, EAUX, ASSAINISSEMENT, RÉGIE DES TRANSPORTS, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET GENDARMERIE

Rapporteur : Sandrine CHENEL

Concernant le budget général, Madame CHENEL, adjointe aux finances, explique que, les ventes se réalisant moins que prévu, la décision modificative revoit la baisse le montant des cessions de terrains du lotissement de la ferme de Courcelles. Monsieur le Maire convient que les choses ne sont pas faciles, et que la conjoncture est délicate. Il déclare que le retard du dossier Prologis coûte cher à la ville qui aurait dû percevoir la taxe locale d'équipement – TLE - (700 000€ sur deux ans) si les travaux avaient été engagés en suivant le calendrier initialement prévu, et ceci sans parler de l'absence de taxe foncière

retardée pour les mêmes raisons. Sans les recours contentieux, l'argent de ces taxes serait dans les caisses de la Ville. Monsieur le Maire constate que les problèmes juridiques provoquent les difficultés financières. Il rappelle que la légalité de la déclaration d'utilité publique doit être jugée en appel à l'automne. Si les requérants sont déboutés, cela fera aussi tomber le recours contre le permis de construire ce qui pourrait débloquer la situation et permettre le versement d'une partie de la TLE en 2010.

Monsieur le Maire souligne qu'il n'y aura pas de réponse de l'investisseur avant 2010 : le logisticien est lui aussi touché par la crise économique mondiale et n'a pas un besoin immédiat de nouveaux locaux. Ce retard de construction se traduit également par une absence dans le carnet de commande des entreprises du bâtiment. Monsieur le Maire estime que les deux années à venir seront encore très difficiles et retardent des projets comme la rénovation de piscine intercommunale. Il explique que la Municipalité va travailler sur d'autres projets, tout en essayant de ne pas augmenter la fiscalité locale.

Madame BRAS, membre de la Minorité Municipale, estime que les difficultés étaient connues et que malgré cela la Commune souhaite quand même acheter un bâtiment ancien qui devra être rénové avant tout usage, sans parler du patrimoine actuel qu'il faut entretenir. Monsieur le Maire répond, concernant les locaux de la rue Barthélémy auxquels Madame BRAS fait allusion, que l'achat n'est pas encore finalisé, qu'il ne le sera que l'an prochain, mais qu'il résulte d'un choix raisonné. Il indique que lors du vote du budget, il misait sur une amélioration de la situation.

Monsieur DOUADY, membre de la Minorité Municipale, rappelle qu'il avait signalé lors de son vote que ce budget était basé sur d'hypothétiques ventes de terrains. Il considère qu'il y a trop de risques et que le Maire est trop aventurier. Monsieur le Maire exprime son désaccord et déclare ne prendre que des risques mesurés.

Monsieur FERRUS, membre de l'Opposition, interroge sur le montant des emprunts contractés à ce jour par la Commune. Monsieur le Maire estime à 9 millions les encours et rappelle que ces emprunts sont surtout liés à des équipements structurants (école, CRJS). Monsieur FERRUS met en garde la collectivité contre les emprunts à taux variable. Monsieur le Maire en convient et rappelle que les emprunts de ce type sont suivis régulièrement et sont capés. Il ajoute qu'au vu de la conjoncture actuelle, soit on se cache, soit on commence à préparer l'avenir qui viendra avec la reprise.

Monsieur FERRUS songe à l'ardoise laissée aux générations futures. Monsieur le Maire réaffirme sa volonté de maintenir les services et les équipements, en prenant des risques mesurés, tout en essayant de ne pas augmenter les impôts. Monsieur FERRUS déclare que lorsque l'endettement équivaut au budget, c'est inquiétant. Monsieur le Maire se dit conscient de la situation et que la ville est endettée : il a abordé ce sujet avec le préfet et la chambre régionale des comptes. Il rappelle que nos finances sont aussi impactées par la fin de compensation de la taxe professionnelle attribuée suite au départ de MBDA.

Monsieur le Maire déclare agir de façon rationnelle, preuve en est avec l'ajournement du projet de piscine intercommunale vu le faible montant d'aides et de subventions envisagé.

Le conseil municipal est invité à autoriser les décisions modificatives du budget général telles que présentées.

Adoptées à LA MAJORITÉ des membres présents et représentés (3 votes contre : Mme BRAS, M. DOUADY, Mme LANGLOIS. 2 abstentions : M. FERRUS, et M. CORBINUS).

Le conseil municipal est invité à autoriser les décisions modificatives des budgets annexes telles que présentées.

Chaque budget fait l'objet d'un vote distinct.

Adoptées à LA MAJORITÉ des membres présents et représentés (2 abstentions : M. FERRUS, et M. CORBINUS).

N°09-73 RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES (CRC) DU CENTRE SUR LA GESTION DE LA COMMUNE DE SALBRIS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur FERRUS, membre de l'Opposition, s'inquiète de l'endettement de la Commune. Il estime que tout appel à l'endettement doit être bien réfléchi à l'avenir : un endettement sur 22 ans, c'est un clignotant qui s'allume. Monsieur le Maire constate que la gestion de la ville est complexe ; il y a des choix à faire qu'il estime raisonnés et convient qu'il faut être prudent.

Monsieur FERRUS considère que la situation est tendue : vu les circonstances, il est difficile d'augmenter la fiscalité. Il faut donc rester vigilant.

Monsieur le Maire répond qu'il faut faire fonctionner la ville avec les éléments dont on dispose : la prudence est de mise, mais il ne faut pas tomber dans le catastrophisme. Monsieur DOUADY, membre de la

Minorité Municipale, rétorque que les chiffres parlent. Monsieur le Maire comprend les inquiétudes mais estime qu'il faut rester lucide : la Ville a un avenir à préparer avec un dynamisme raisonnable. Monsieur DOUADY se dit d'accord pour un emprunt utile à un investissement structurant comme l'école mais pas pour les bâtiments de la rue Barthélémy. Monsieur le Maire répète qu'il faut saisir les opportunités : l'avenir de la ville ne sera pas altéré par une dépense de 160 000€. Il rappelle que la dynamique de la Ville dépend de la prise de risques mesurés. La situation actuelle nécessite prudence, pertinence et suivi attentif des dépenses.

Concernant les bâtiments de la rue Barthélémy, Monsieur FERRUS demande quel est l'intérêt pour le citoyen. Monsieur le Maire explique que la ville est mal structurée, avec des équipements de tous les côtés. Ces bâtiments permettraient de recentraliser des équipements et d'améliorer le fonctionnement de la ville, ce qui engendrerait à terme des économies.

Monsieur CORBINUS, représentant de l'Opposition, s'inquiète à la lecture du rapport de chambre régionale des comptes de la capacité de la Ville à ne pas augmenter ses impôts. Il rappelle que Monsieur ALBERTINI est Maire depuis dix ans et que les Salbrisien sont en droit d'attendre une gestion rigoureuse de la Ville. Il entend le discours de Monsieur le Maire qui regrette la situation dont il a hérité mais estime qu'en dix ans la situation aurait dû évoluer.

Monsieur le Maire, qui confirme son attachement à la continuité républicaine, souligne qu'il n'a jamais fustigé la gestion de ses prédécesseurs. Il estime juste que la fin des années 90 marque le déclin de l'armement et qu'il fallait alors favoriser la diversification de notre industrie. À cet égard, et concernant le développement économique à proprement dit, il note que la chambre régionale des comptes loue le bilan de l'agence de développement.

Monsieur FERRUS en convient mais revient sur l'augmentation de l'endettement de la ville qui conduira obligatoirement selon lui à une augmentation des impôts. Monsieur le Maire estime que le rapport de la CRC est, compte tenu du contexte, plutôt favorable à la gestion menée par l'équipe municipale. Il ajoute néanmoins que le point de vue de l'Opposition est louable.

Madame BRAS, représentante de la Minorité Municipale, suggère que l'avis de son groupe permette à la Majorité de tempérer certaines décisions. Monsieur le Maire répond qu'il a déjà prouvé à la Minorité qu'il savait tenir compte de son avis.

Monsieur CORBINUS demande où en est le dossier Valrem. Monsieur le Maire expose que le site fait l'objet de recours contentieux, mais le projet existe toujours et des contacts avec les porteurs ont été maintenus. Monsieur le Maire déclare que ces contentieux sont portés par des gens arrogants. Monsieur CORBINUS suggère à Monsieur le Maire de faire œuvre de plus de diplomatie. Monsieur le Maire demande des preuves de ce prétendu manque de diplomatie. Monsieur CORBINUS se remémore l'organisation d'une réunion publique mélangeant incivilités et recours. Monsieur le Maire rappelle que les contentieux remontent à 2005 et que cela bloque les projets et peut lasser les investisseurs. Monsieur CORBINUS suggère au Maire de changer de méthode. Monsieur le Maire répond à Monsieur CORBINUS qu'il n'est pas au courant de toutes les portes qui ont été ouvertes et des négociations qui ont été engagées. Il déclare que pour sa part il a choisi son camp : il préfère défendre des centaines de chômeurs plutôt qu'une poignée de gens qui méprisent les Salbriens. Il indique qu'il a rencontré, de façon discrète, les requérants contre Prologis. Il leur a fait des propositions restées sans réponse. Monsieur le Maire répète à Monsieur CORBINUS qu'il ne sait pas tout des démarches engagées.

Monsieur FERRUS demande où en sont les rapports avec M. DASSAULT (acquéreur initial du domaine du Bas-Boulay, préempté par la Commune). Monsieur le Maire explique que discrétion oblige, il ne souhaite pas en parler et que des contacts ont été noués. Monsieur FERRUS demande un point sur ce dossier au prochain conseil municipal. Monsieur le Maire déclare qu'il y consentira peut-être s'il y a du nouveau.

Le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes du Centre relatif à la gestion de la commune de Salbris.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2009

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le document joint à la note de synthèse fait majoritairement état des décisions prises lors du conseil communautaire du 31 mars 2009 et déjà relatées au conseil municipal. Le compte-rendu relatif au conseil communautaire du 24 juin sera présenté au prochain conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- **Visite du Technoparc**

Monsieur DOUADY, membre de la Minorité Municipale, souhaiterait visiter le Technoparc avec une attention particulière pour le bâtiment 32. Monsieur le Maire est d'accord ; il faudra juste trouver une date.

- **Point sur l'occupation des salles de l'école Yves GAUTIER**

Madame BRAS, représentante de la Minorité Municipale, a été informée d'un projet de transfert du club informatique dans l'école Yves GAUTIER, cette association ayant des soucis dans le bâtiment 32 du Technoparc. Monsieur SOMMIER, adjoint aux associations, confirme qu'il a reçu le Président du club, et qu'il étudie avec lui ce dossier et les besoins du club pour son installation dans l'enceinte de l'école.

LECTURE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Prises en application des délégations accordées par le Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 21h40.

La Secrétaire de Séance,

Marie-Lise CARATY